

Le 29 novembre 2012

PAR SDÉ

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
C.P. 001, Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Annie Gariépy
Avocate

8, du Village boisé
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)
J2W 1N1

Tél. : (450) 515-1859
Télec. : (450) 515-6606
C. élec. : gariepy.annie@videotron.ca

**OBJET : Demande du Distributeur relative à l'établissement des tarifs d'électricité
pour l'année tarifaire 2013-2014
Planification d'audience du RNCREQ
Dossier : R-3814-2012**

Chère consœur,

Pour faire suite à votre correspondance du 28 novembre, le RNCREQ produit ci-bas, les informations requises relatives à la planification d'audience.

Présentation de la preuve du RNCREQ

Le RNCREQ nécessitera 25 minutes pour l'adoption de sa preuve et la présentation des faits saillants de celle-ci.

Liste des témoins et qualifications

Le RNCREQ fera entendre M. Paul Paquin, analyste externe, à titre de témoin ordinaire.

Contre interrogatoires

Le RNCREQ prévoit contre interroger les témoins du Distributeur pour environ 60 minutes, réparties de la façon suivante entre les différents panels :

- Panel 1 : 5 minutes
- Panel 2 : 25 minutes

- Panel 3 : 25 minutes.
- Panel 4 : 5 minutes

Par ailleurs, tel qu'il l'a annoncé dans sa preuve, le RNCREQ souligne qu'il entend notamment contre-interroger les témoins du Distributeur sur les spécificités des conditions hivernales qui prévalent dans le réseau autonome de Schefferville.

Argumentation

Pour sa plaidoirie, le RNCREQ soumet qu'il entend présenter son argumentation sous forme écrite. Advenant le cas où la Régie requerrait une plaidoirie orale, le RNCREQ nécessitera quelques 25 minutes pour exprimer sa position.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer chère consœur, mes salutations distinguées.



Me Annie Gariépy

c.c. Me Éric Fraser (HQD)
Philippe Bourke (RNCREQ)